

Groupes de besoins

Ils seront instaurés à la rentrée en Mathématiques et en Français en :

- ⇒ **2024** pour les classes de **6^{ème} et de 5^{ème}** ;
- ⇒ **2025** pour les classes de **4^{ème} et de 3^{ème}**.

Le groupe classe demeure pour les élèves et les professeurs dans l'ensemble des disciplines, autres que le français et les mathématiques qui sont organisées en groupes communs, à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire.

Pour l'ensemble des élèves, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques.

Les groupes qui comportent un nombre important d'élèves en difficulté sont en effectifs réduits (15).

La composition des groupes s'appuie sur l'analyse du chef d'établissement et des équipes pédagogiques (réunis régulièrement) et des besoins spécifiques de chaque élève. Cette composition doit être réexaminée au cours de l'année scolaire.

Les élèves peuvent être regroupés dans leur classe de référence **pour une ou plusieurs périodes sur une à dix semaines dans l'année.**

Les professeurs de français et de mathématiques peuvent exercer le rôle de professeur principal.

Pour assurer la mobilité des élèves entre les groupes, les heures de ces enseignements sont alignées dans l'emploi du temps de manière commune à plusieurs classes.

Les enseignants du premier degré, dans le cadre du Pacte enseignant, continuent à intervenir dans le dispositif « Devoirs faits » (obligatoire pour les élèves de 6^{ème}) et prennent en charge prioritairement les heures de soutien supplémentaires prévues pour les élèves les plus en difficulté dans la limite de 2 h hebdomadaires. Ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques.

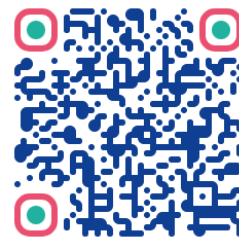
Le Sniec-CFTC s'interroge sur la faisabilité des groupes de besoins, de l'augmentation de la charge de travail, des emplois du temps en barrettes, etc. sans moyens supplémentaires !

Classe de prépa-2^{nde}

Dispositif mis en place à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Il s'adresse aux « sortants » de classe de troisième qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été admis en classe de 2^{nde} LGT ou en classe de 2^{nde} Pro ;
- Ne pas avoir obtenu le DNB ;
- **Avoir été identifié par l'équipe pédagogique comme étant susceptible de tirer un bénéfice d'un passage en prépa-2^{de} et être volontaire pour l'intégrer.**



Mouvement et Ancienneté

Pour calculer votre ancienneté, il vous faut additionner tous vos services d'enseignement, suppléances incluses, de direction, de formation.

L'ancienneté de service est calculée au 01/09/ 2023.

Les élus et représentants Sniec-CFTC vous accompagnent dans vos démarches pour la calculer. N'hésitez pas à les contacter.

Terminale Bac Pro

Rentrée scolaire 2024

Parcours de préparation à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études supérieures en classe de T^{ale} Bac Pro

